

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE POLITIQUE ET AFFAIRES DOCTORALES

■ DOMAINE : RECHERCHE, INNOVATION et SOCIÉTÉ

Compte tenu de la mise en place du collège doctoral Paris-Est Partenaires, il est essentiel pour l'UPEC de se doter de l'ensemble des procédures et circuits de décision lui permettant de conduire une politique doctorale ambitieuse, conforme aux standards internationaux et concertée avec l'ensemble des partenaires concernés. À ces fins, la vice-présidence politique et affaires doctorales s'en voit confier les missions de coordination, en lien avec l'équipe présidentielle et tout particulièrement la vice-présidence Recherche, Innovation et Société.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence politique et affaires doctorales est chargée de développer avec l'équipe présidentielle et les instances concernées une politique doctorale en cohérence avec la stratégie de recherche et de formation de l'UPEC dont les missions principales sont les suivantes :

- Structurer et coordonner le collège doctoral de site et représenter l'UPEC au sein du conseil du collège ;
- Assurer le suivi des relations de co-accréditation des écoles doctorales, des règles d'inscription et d'encadrement, de parcours de formation des doctorants, des soutenances de thèse et des règles de délivrance du doctorat ;
- Veiller aux respects des règles définies par les arrêtés et décrets sur la formation doctorale ;
- Assurer la transparence et l'équité en termes de contrats doctoraux, demi-allocations doctorales et mission d'enseignements pour les doctorants ;
- Garantir des cotutelles et des mobilités internationales avec une approche qualitative ;
- Veiller aux bonnes conditions de travail et sociales pour une production scientifique de qualité de nos doctorants ;
- Assurer la bonne communication avec les écoles doctorales, les laboratoires et les composantes sur le sujet du doctorat, notamment en produisant la documentation nécessaire et en assurant la transmission des informations ;
- Assurer le développement des programmes Master-Doctorat ;
- Piloter la politique d'établissement en matière d'habilitation à diriger des recherches (HDR), en veillant à l'adéquation entre le potentiel d'encadrement doctoral et les besoins des ED.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidence politique et affaires doctorales doit mener des actions tout au long de son mandat afin de :

- Promouvoir le doctorat à l'UPEC et participer à sa renommée nationale et internationale ;

- Promouvoir la diversification et l'augmentation des ressources de l'université pour ses formations doctorales ;
- Promouvoir des cotutelles et des mobilités internationales dans de bonnes conditions pour des coopérations scientifiques de qualité entre l'UPEC et les universités étrangères ;
- Promouvoir la formation doctorale pour inciter nos étudiants à partir de la licence au doctorat ;
- Promouvoir l'accès à l'HDR pour les enseignants-chercheurs et chercheurs qualifiés.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence politique doctorale s'appuie notamment sur la Direction de la recherche et de la valorisation.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.